



Les jeunes écoliers ont à présent repris le chemin de l'école.

Le temps est donc venu de rappeler quelques règles dont le respect leur permettra de se rendre à l'école et de la quitter en toute sécurité.

Parce que la sécurité des enfants, c'est notre responsabilité à tous !

A l'approche d'une école, veillez toujours à :

- **réduire votre vitesse** afin d'entrer dans la zone à 30km/h maximum.
- **anticiper les réactions des enfants**, notamment en gardant toujours une distance de sécurité entre votre véhicule et lui, même s'il vous a vu,
- lorsque vous avancez ou reculez, **vérifier qu'aucun enfant ne se trouve devant ou derrière votre voiture** : leur taille les rend souvent invisibles,
- **ralentir et être particulièrement attentif à l'approche d'un bus à l'arrêt** car derrière celui-ci peut se cacher un enfant prêt à traverser,
- de manière générale, **respecter le Code de la route** et **rester courtois** avec les autres usagers.



Si vous déposez un enfant à l'école,

- **stationnez votre véhicule correctement**, même pour 2 minutes,
- faites le toujours **monter et descendre du côté du trottoir**,
- veillez à ce qu'il soit **attaché par une ceinture de sécurité correctement placée et, s'il mesure moins d'1m35**, à ce qu'il soit placé **dans un dispositif de retenue adapté** à sa taille et son poids,
- pour traverser la rue, **empruntez le passage pour piétons** si celui-ci se situe à moins de 20m. Faute de passage, privilégiez toujours des endroits où votre enfant **voit et peut être vu** par les véhicules,
- pensez à **montrer l'exemple** : vos enfants apprennent en vous imitant plus encore qu'en vous écoutant,



Si vous êtes fumeur , gardez à l'esprit qu'il est désormais interdit de fumer dans un rayon de 10 mètres aux entrées et sorties des écoles.



Merci pour votre collaboration !